

10822

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



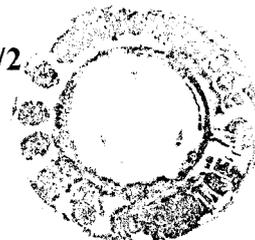
UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax no. 51 78 44 Cables: OAU, ADDIS ABABA

REUNION D'EXPERTS
SUR L'AGRICULTURE ET L'EAU
9-10 FEVRIER 2004
TRIPOLI, LIBYA

EXP/AGR & WAT./2



(Projet)
DOCUMENT DE TRAVAIL

AGRICULTURE ET EAU

Thème : Relever les défis du développement intégré et durable en Afrique par
une gestion rationnelle de l'agriculture et de l'eau

CHAPITRE 2

RESSOURCES EN EAU

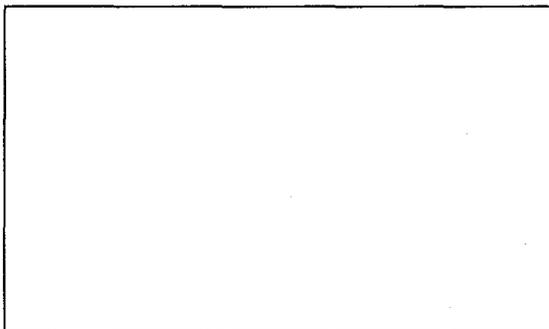
2.1 Aperçu général

Au cours des trente dernières années, de nombreuses conférences internationales ont porté sur les défis énormes posés à l'humanité par l'épuisement des ressources en eau douce en raison de son importance cruciale pour l'existence des populations de la planète, notamment pour la production alimentaire, l'usage domestique, la santé humaine et la production industrielle. Le fait que l'année 2003 ait été déclarée par l'Assemblée générale des Nations Unies comme étant « l'année internationale de l'eau douce » ainsi que les nombreuses déclarations des sommets précédents et résolutions internationales sur l'eau attestent à coup sûr du sérieux et des enjeux du débat autour des problèmes émergents liés à l'eau. Face à ces directives internationales, les parties prenantes africaines sous l'égide de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et l'Organisation de l'Unité africaine ont élaboré une Vision globale pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau de l'Afrique avec un cadre d'action bien défini, des objectifs spécifiques et des coûts indicatifs. La Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 reconnaît que les femmes jouent un rôle de premier plan dans l'approvisionnement en eau, la gestion et la conservation de l'eau. Cette vision sera à la base de tout futur développement dans le secteur de l'eau en Afrique ; elle a été adopté par le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW).

La part de l'Afrique dans les ressources mondiales en eau douce représente environ 9% (PNUD et al. 2000), ce qui correspond à peine au pourcentage de sa population par rapport à celle du reste du monde qui est de 12%. Toutefois, la quantité d'eau moyenne disponible par personne en Afrique représente 60% de la moyenne à l'échelle mondiale, ce qui équivaut à la couverture en eau la plus faible au plan proportionnel de toutes les régions du monde. Le tableau est plus sombre en milieu rural avec une couverture parfois inférieure à 50% contre 86% dans les zones urbaines. Les ressources en eau douce de l'Afrique sont réparties inégalement à travers le continent, les régions occidentale et centrale recevant beaucoup plus de précipitations que les parties septentrionale, australe et la corne de l'Afrique. Le pays le plus humide du continent, la République démocratique du Congo (RDC), dispose annuellement en moyenne de 25% des ressources en eau internes renouvelables du

continent. A l'inverse, le pays le plus sec du continent, la Mauritanie, ne dispose que de 0,01% de ces ressources en Afrique (PNUD et al. 2000). Un grand nombre de personnes dépendent des eaux souterraines comme source principale d'eau douce. A titre d'exemple, en Algérie, plus de 60% de tous les prélèvements proviennent des sources d'eau souterraines (PNUD et al. 2000). Certains pays dont l'Algérie, l'Egypte, la Libye, l'île Maurice, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Tunisie ont recours à l'eau dessalée pour pourvoir leurs besoins en eau (PNUD et al. 2000).

Les fleuves, les lacs, les terres humides et autres écosystèmes d'eau douce ne sont pas seulement des sources d'approvisionnement en eau ; ce sont des habitats qui abritent une grande variété d'espèces animales et de plantes. Ces écosystèmes rendent également d'incalculables services aux sociétés humaines, notamment en atténuant les inondations et les sécheresses, en purifiant l'eau et en alimentant les pêcheries. L'eau douce est en fait une ressource naturelle unique en son genre n'ayant pas de produit de substitution dans la plupart de ses usages en tant qu'élément dont l'importance pour la vie est fondamentale.



Pays qui pourront connaître un stress hydrique ou une pénurie d'eau en 2005

Source : PNUE 1999.

L'accroissement de la population humaine induira une augmentation des besoins en eau douce qui ira de pair avec une augmentation des besoins alimentaires. Dans la plus grande partie de l'Afrique, les ressources en eau de nombreuses régions connaissent non seulement une réduction drastique mais sont également gravement menacées par la pollution. Alors que l'Afrique a le taux de croissance démographique le plus élevé du monde, elle est également l'une des régions les plus vulnérables aux changements climatiques (PICC) prévoit que l'écoulement et la disponibilité moyens de l'eau vont baisser surtout dans les pays d'Afrique du nord et australe, ce qui a un impact sur les écosystèmes d'eau douce et favorise la désertification au Sahel et en

Afrique du nord. Bien plus, l'on s'attend à ce qu'au moins 25 pays connaissent une pénurie ou un stress hydrique dans les 20-30 prochaines années (PNUD 2002).

Les ressources transfrontalières en eau douce posent en particulier de sérieux problèmes de gestion. Parallèlement aux éventuelles tensions et conflits politiques, elles offrent des opportunités de renforcement de la collaboration entre les états en servant de catalyseur de la coopération. De nombreux pays aimeraient que l'utilisation de l'eau pour accroître la production agricole et assurer la sécurité alimentaire serve d'objectif de leur stratégie économique et politique ; ils souhaiteraient par conséquent s'engager dans des accords de coopération convenables avec leurs voisins en vue de la gestion conjointe et du partage des eaux transfrontalières. D'autres états qui ne disposent pas de ces ressources transfrontalières aimeraient en obtenir des régions riches en eau dans le cadre d'une coopération volontaire avec les pays dotés de ressources hydriques. On peut arriver à un consensus sur cette question avec l'élaboration de protocoles et autres instruments juridiques au niveau des lacs/fleuves/bassins par des organisations sous-régionales, des Communautés économiques régionales et à l'échelle continentale, sous l'égide d'organisations telles que l'Union africaine, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement agissant de concert pour optimiser leurs avantages comparatifs.

L'Afrique est dotée d'un énorme potentiel hydroélectrique pouvant produire environ 1,4 millions de GWh par an. Des efforts sont entrain d'être fournis pour créer des centrales régionales en Afrique australe (connue sous le nom de Centrale électrique de l'Afrique australe) et en Afrique de l'ouest. Actuellement, en dépit des immenses possibilités de production hydroénergétique, le développement dans ce domaine représente moins de 5% de l'électricité produite. Le potentiel en eau à usage industriel est également très faible et ne représente que 6% des besoins. S'agissant de la coopération inter étatique sur les bassins transfrontaliers. Ainsi, sur 57 bassins fluviaux/lacustres/souterrains, seuls quelques uns (moins de 10) disposent d'une certaine forme de mécanisme de coopération avec un certain degré de responsabilité pour le développement des ressources en eau. La plupart de ces institutions des bassins sont entravées par des difficultés majeures, ce qui les rend inaptes à fonctionner. Etant donné que la plupart des pays de la région sont riverains d'un ou de plusieurs bassins fluviaux et en tenant compte du fait que 40% de l'Afrique se situe dans les bassins transfrontaliers, ce problème concerne une grande partie du continent, et reste une sérieuse entrave à la gestion intégrée des ressources en eau. En raison de la rareté croissante de l'eau douce et des menaces de désertification du fait de la réduction et de la pollution de l'eau à cause de phénomènes naturels et humains dans un contexte de variabilité extrême et temporel du climat et des précipitations ainsi qu'au regard de

la nature transfrontalière de la plupart des bassins d'eau, les gouvernements africains ont perçu l'urgente nécessité d'accorder une attention particulière à la protection et à la gestion des ressources en eau douce du continent. La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est une forme de gestion des ressources en eau envisagée dans le cadre de la Vision africaine de l'eau afin d'assurer la durabilité des ressources en eau douce de l'Afrique.

2.2 Défis du secteur de l'eau en Afrique

L'Afrique est confrontée à de nombreux défis dans la gestion de son secteur de l'eau. Il s'agit notamment de :

- Assurer le financement suffisant et durable des investissements dans le secteur ;
- Assurer un engagement interne adéquat à la mobilisation des fonds en faveur du secteur ;
- Prendre les dispositions adéquates pour la gestion des ressources en eau ;
- Assurer un accès adéquat à l'eau et à des installations sanitaires notamment pour les populations rurales ;
- Accorder l'attention due aux problèmes liés à l'approvisionnement (y compris la collecte de l'eau de pluie), la conservation et l'utilisation de l'eau ;
- Faire face de manière satisfaisante aux conséquences des changements climatiques ;
- Susciter l'engagement politique et mobiliser les ressources financières nécessaires à la gestion, au développement et à l'utilisation harmonieuse ou conjointe des divers bassins versants transfrontaliers ;
- Assurer une bonne diffusion de l'information relative à l'importance de l'eau afin de garantir une gestion rationnelle des importants organismes en charge de l'eau ;
- Assurer un partenariat entre le secteur privé et public et la participation de la société civile à la gestion de l'eau ;
- Application inadéquate de la réglementation en vigueur sur l'eau ;
- Veiller à ce que les femmes jouent un rôle de premier plan dans l'approvisionnement, la gestion et la conservation de l'eau.

2.3 Politiques stratégiques et mesures urgentes pour la relance du secteur de l'eau

Stratégie 1

MOBLISATION DE LA VOLONTE ET DE L'ENGAGEMENT POLITIQUES NECESSAIRES A L'APPROVISIONNEMENT, LA CONSERVATION ET LA GESTION CONJOINTES DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE

ACTION CONCRETE

Création d'une autorité/organisme continental chargé de superviser la gestion des ressources transfrontalières en eau des bassins fluviaux et lacustres.

Il est nécessaire de créer un mécanisme de développement, de conservation et de gestion des ressources en eau douce d'Afrique à usage agricole, pour l'approvisionnement en eau potable et la salubrité. À cet effet, on devrait renforcer et étendre les orientations politiques et les mécanismes en vigueur et parallèlement développer et mettre en œuvre de nouveaux cadres de coopération politique pour faire face aux problèmes. En outre, il est nécessaire de créer une autorité continentale en charge des ressources en eau douce, avec des agences régionales chargées de superviser et de coordonner la mise en œuvre d'un mécanisme chargé de gérer les ressources en eau pour l'agriculture et d'autres usages. La coordination des activités d'une telle autorité serait mieux assurée dans le cadre de l'Union Africaine.

La récente création du Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW) avec le soutien du système des Nations Unies a mis en évidence la volonté du continent de prendre ses problèmes d'eau en main. Au cours de la toute première conférence sur l'eau, la Conférence panafricaine pour le développement et le partenariat (PANAFCOM) tenue à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, le Conseil des Ministres africains de l'eau est parvenu à un consensus sur les neuf défis éminents relatifs à l'eau et a approuvé les recommandations clés dans chaque domaine prioritaire tel que présenté dans l'annexe 1 du rapport de la Conférence :

- Subvenir aux besoins fondamentaux : eau, assainissement et établissement humains ;
- L'eau pour la sécurité alimentaire ;
- La protection des écosystèmes et des moyens d'existence.
- La gestion des risques : l'eau et le climat ;

- Le financement des infrastructures d'eau ;
- La gestion intégrée des ressources en eau/ressources communes en eau ;
- L'appréciation et la distribution de l'eau ;
- La sagesse dans l'exploitation et l'utilisation de l'eau ;
- Une gestion judicieuse de l'eau.

Ils sont également parvenus à un accord sur la réalisation des objectifs internationaux et régionaux ci-après sur l'eau et l'assainissement :

- Adopter l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et aux installations sanitaires et fournir de l'eau potable à tous avant 2015 ;
- Accorder une attention particulière aux pays les plus susceptibles de ne pas atteindre les objectifs d'accès à l'eau et à la salubrité ;
- Classer l'accès à l'eau et à la salubrité parmi les objectifs prioritaires dans les plans et objectifs de développement nationaux jusqu'à ce qu'il soit réalisé ;
- Créer en 2004 des équipes de travail sur l'eau et la salubrité dans chaque pays chargé d'élaborer les plans jusqu'au 30 juin 2005, avec des objectifs de prestation annuelle en vue de la réalisation des objectifs d'accès à l'eau et à la salubrité avant 2015.
- Harmoniser les plans nationaux d'accès à l'eau et à la salubrité avec les plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau (IWRM) et avec d'autres objectifs de développement du millénaire jusqu'à la tenue du quatrième forum mondial de l'eau en 2006.

L'Afrique doit créer et soutenir des organismes sectoriels afin d'assurer le rôle de chef de file dans la réalisation de ces programmes de développement. À cet effet, il faudrait que le Conseil des Ministres africains de l'eau (AMCOW) devienne un organisme de l'Union africaine qui sera responsable des objectifs suivants :

-
- *Garantir la répartition équitable de l'eau utilisée pour les besoins essentiels et les usages superflus, dans le cadre social, économique et environnemental, dans une approche intégrée et globale qui prenne en compte l'agriculture, l'irrigation, la salubrité, la consommation domestique et industrielle, l'hydroélectricité, l'énergie et les transports ;*
 - *Intensifier l'étude et le développement intégré des eaux de surface et des nappes souterraines ;*
 - *Définir, développer et promouvoir l'utilisation des équipements techniques les plus adaptés et le cadre institutionnel en matière de gestion d'eau ;*
 - *Renforcer l'utilisation rationnelle de l'eau dans l'agriculture et promouvoir des techniques agricoles rationnelles en matière d'eau ;*
 - *Mettre en garde, dans le cadre de la gestion internationale des ressources transfrontalières en eau, dans un contexte d'accroissement de l'usage agricole de l'eau, contre la variabilité, la raréfaction et l'épuisement de la ressource ;*
 - *Promouvoir, accroître et arbitrer l'investissement et la participation du secteur privé dans le développement, la gestion et l'utilisation de l'eau douce dans la production agricole tout en préservant les intérêts des défavorisés ;*
 - *Garantir la pérennité de l'environnement et le respect de la dimension genre dans tous les aspects du développement, de la gestion et de l'utilisation de l'eau, notamment en ce qui concerne la petite irrigation, en particulier l'économie et les techniques de stockage de l'eau, notamment en ce qui concerne la collecte de l'eau de pluie ;*
 - *Encourager les États membres à initier et à élaborer des politiques nationales sur la gestion intégrée des ressources en eau ;*
 - *Créer un mécanisme de coordination et de suivi des activités intégrées liées à la ressource en eau avec les différents acteurs et intervenants.*
-

Cependant, il est important de reconnaître l'existence d'initiatives encourageantes dans le cadre de la coopération inter étatique au sein de l'IWRM au niveau de certains bassins. Le protocole de la SADC sur les systèmes partagés de cours d'eau représente un modèle de ce qui peut être réalisé dans des pays coopérant dans la gestion de leurs

ressources en eau. D'autres modèles existent tels que l'initiative du bassin du Nil et un certain nombre d'organismes de gestion des bassins de fleuves comme le Niger et le lac Tchad. Des projets d'eau conjoints entre les États sont des exemples réels de coopération régionale, notamment : Lesotho Highlands Water Project (Lesotho-Afrique du Sud) et le Komati Basin Project (Afrique du Sud-Swaziland). Il est question de faire de la gestion conjointe des bassins d'eau interrégionaux une règle plutôt qu'une exception. Il s'agit d'une démarche formidable qui doit être développée dans tous les bassins transfrontaliers en Afrique, car l'on peut tirer d'importants dividendes de l'adoption des principes de gestion intégrée.

Stratégie 2

PRENDRE DES DISPOSITIONS CONCRETES POUR SOUTENIR LE FONDS DE FACILITATION POUR L'EAU DE LA VISION AFRICAINE DE L'EAU A L'HORIZON 2025

Action concrète

Adopter la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 comme cadre politique fondamental pour la mise en valeur et la gestion des ressources en eau en Afrique et promotion du Fonds de facilitation pour l'eau comme mécanisme de financement pour sa mise en œuvre..

Sous l'égide de la Banque africaine de développement, de la CEA et de l'OUA, l'Afrique a élaboré une vision continentale pour la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau. Les principaux objectifs de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 sont les suivants :

-
- *Améliorer la gouvernance des ressources en eau (élaboration des politiques nationales d'IWRM et des réformes institutionnelles globales ; création d'un environnement favorable à la coopération régionale en matière de gestion d'eau commune) ;*
 - *Amélioration de la conscience de l'eau (méthodes d'initiation, d'évaluation et de recherche de l'information ; financement durable de la recherche et de la gestion de l'information ; renforcement des capacités d'IWRM) ;*
 - *Satisfaction des besoins urgent en eau (populations sans accès ; ressources en eau pour atteindre la sécurité alimentaire ; développement de l'eau pour l'agriculture ; protection et restauration de l'environnement, de la biodiversité*

et des écosystèmes utiles à la vie ; gestion rationnelle de la sécheresse, des inondations et de la désertification) ;

- *Renforcement de l'assise financière des projet d'eau (financement durable des politiques, des réformes institutionnelles, de la recherche de l'information et des besoins urgents en eau).*
-

La Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 prévoit également un mécanisme de financement sous la forme d'un Fonds pour l'eau qui sera abrité par la Banque africaine de développement. Malgré son importance pour le développement du secteur eau en Afrique, la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 et les mécanismes associés n'ont pas encore été adoptés par la plus haute instance politique du continent, à savoir la Conférence de l'Union africaine, en tant que cadre politique de la gestion de l'eau sur le continent. Il convient de remédier à cette situation de toute urgence.

STRATEGIE 3

Intensifier la mise en valeur des ressources en eau de l'Afrique et le cas échéant, aménager des infrastructures telles que des ponts et les systèmes de transfert inter- bassins de l'eau.

ACTIONS CONCRETES

- 1. Elaboration d'un recueil des meilleures pratiques et de directives pour décision à l'intention des décideurs en ce qui concerne le transfert inter-bassin et les installations pour la conservation de l'eau.**
- 2. Mobilisation de ressources financières, techniques et humaines pour la mise en œuvre de projets de transfert inter-bassins de l'eau et les installations de conservation de l'eau.**

CHAPITRE 3

OPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Chapitre 3

3.1 L'eau en tant que ressource pour la production agricole

L'eau à usage agricole en Afrique est essentiellement consacrée aux cultures vivrières et au bétail. La grande majorité des terres de cultures sont arrosées par les pluies. Les ressources africaines en eau douce sont menacées par l'épuisement et la pollution. La production agricole est resté médiocre et est en déclin. L'accroissement de la production agricole nécessitera davantage d'eau et un mécanisme de gestion de développement de la ressource. Au cours des trois décennies passées, la production agricole s'est accrue de moins de 2% par an en moyenne tandis que la population a augmenté d'environ 3%. Sur la base des tendances actuelles en termes de demande et d'offre, les importations de céréales doivent augmenter de 10 millions de tonnes par an actuellement à 30 millions dans 25 ans. La principale explication à cette situation peut être le fait qu'environ un tiers des populations africaines vivent dans des zones désertiques.

Dans une bonne partie de l'Afrique occidentale, la ration alimentaire (2430 kcal) est inférieure au niveau optimum de 2,700 kcal/jour/personne. En Afrique de l'est et méridionale, le nombre de personnes victimes de l'insécurité alimentaire a presque doublé en passant de 22 millions au début des années 1980 à 39 millions au début des années 1990. Selon les estimations, il faudrait une croissance de 33% par an de la production agricole pour assurer la sécurité alimentaire dans le continent. Les spécialistes estiment que la multiplication par trois des surfaces irriguées pour passer à 16 millions d'hectares ne couvrirait que 5% de l'importante croissance nécessaire d'ici 2025.

Il faut également signaler qu'en dépit de la gravité de l'insécurité alimentaire en Afrique, bon nombre de pays disposent d'un énorme potentiel de terres irrigables non exploitées (environ 45 millions d'hectares selon le FAO). Deux tiers des pays africains exploitent moins de 20% de leur potentiel. En somme, environ 6% des surfaces cultivées sont irriguées. Les trois pays dotés du plus grand potentiel d'irrigation exploitent chacun moins de 10 % de leurs surfaces irrigables. Par conséquent, le développement de l'irrigation a un impact considérable, car une part importante du potentiel d'irrigation reste inexploité dans une bonne partie de l'Afrique subsaharienne. Toutefois, plusieurs enquêtes économiques sur des projets d'irrigation à

grande échelle remettent en cause sa rentabilité et montrent une préférence pour les modèles d'irrigation à petite échelle, notamment : techniques de collecte des eaux de pluies, drainage des cours d'eau, lacs, sources et puits d'extractions des eaux souterraines qui sont alimentées naturellement.

La mauvaise qualité et la disponibilité de l'eau douce sont les deux facteurs défavorables majeurs au développement en Afrique. En effet, elles pèsent sur la production alimentaire et perpétuent la pauvreté. Étant donné qu'il semble impossible de trouver davantage d'eau pour accroître la production alimentaire conformément aux objectifs visés, l'insuffisance devra être comblée au moyen d'une gestion plus rationnelle des sources d'eau existantes et de techniques innovantes de collecte et de conservation de l'eau issue de différentes sources ou en investissant dans les cultures qui consomment moins d'eau.

Dans le passé, l'accroissement des activités agricoles a souvent causé des pertes considérables d'écosystèmes de marécages dans plusieurs régions. Ces terres sont drainées pour l'agriculture, elles sont menacées par la pollution agricole à travers le nitrogène, le phosphore et les pesticides. La construction de barrages, qui favorise l'irrigation, détruit les plaines inondées, l'habitat des riverains et les espaces de cultures de certaines espèces. Les marécages sont des espaces riches en biodiversité et rendent de nombreux services à l'homme, à la fois en terme de recyclage des eaux et de production de la biomasse, ainsi que d'éléments nutritifs pour la chaîne alimentaire.

Compte tenu des nombreuses résolutions et des engagements souscrits par les États africains en faveur de la préservation de l'eau et de l'environnement, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme visant à assurer la réalisation des objectifs de la déclaration. En reconnaissance de la nécessité d'accélérer la production agricole en Afrique et compte tenu des besoins vitaux en ressources en eau douce pour usage agricole, il est nécessaire de s'assurer qu'il y a suffisamment d'eau produite en quantité et en qualité suffisante et utilisée de manière durable et respectueuse de l'environnement pour soutenir la production agricole. La déclaration ainsi adoptée devrait être traduite en mesures politiques applicables qui viseraient à promouvoir une approche intégrée de la gestion des ressources en eau afin de réaliser le développement économique et les objectifs de la lutte contre la pauvreté, essentiellement à travers la production agricole. L'approche intégrée est nécessaire pour prendre en charge la raréfaction croissante et la concurrence entre les différentes utilisations de l'eau en Afrique, à la fois pour protéger les ressources en eau douce et accorder la priorité à son utilisation dans la production agricole.

3.2 Mesures politiques et stratégies pour l'utilisation des ressources en eau dans l'agriculture

STRATEGIE

Mise au point d'un mécanisme pour l'exploitation, la conservation et la gestion des ressources en eau dans l'agriculture.

ACTION CONCRETE 1

Adopter une décision pour l'institutionnalisation dans tous les pays des techniques d'irrigation traditionnelle et de collecte de l'eau de pluie à des fins agricoles

ACTION CONCRETE 2

Adopter une décision pour l'utilisation transfrontalière de l'eau dans l'agriculture

Le développement du secteur agricole est intimement lié au développement du secteur de l'eau. Bien plus encore, la mise en valeur des ressources en eau et la conservation de l'énergie sont des exigences fondamentales pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement viables, en faveur de la santé des personnes. Au vu de tout cela, des mesures politiques et stratégiques doivent être prises afin d'assurer la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire pour l'Afrique dans le cadre plus large des objectifs mondiaux, tels que définis par les Objectifs de Développement du Millénaire et surtout ceux énoncés dans le cadre d'action élaboré pour la mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025.

Parmi les nombreuses mesures politiques et stratégiques que le continent pourrait mettre en œuvre, on peut citer :

-
- *La mise au point de systèmes d'irrigation artisanale, notamment l'utilisation des techniques simples et peu coûteuses telles que les pompes à pédale ;*
 - *L'installation des systèmes de collecte d'eau adaptés aux conditions locales, y compris l'utilisation des techniques modernes et la mise à jour des techniques locales/traditionnelles pour collecter l'eau de pluie et la canaliser vers les cultures ;*
 - *La mise à niveau des systèmes de collecte d'eau, d'irrigation et de drainage existants et la mise au point de nouveaux modèles plus efficaces à grande échelle ;*

- *L'amélioration de l'accès à l'eau, y compris l'utilisation des pompes solaires pour transférer l'eau des cours d'eau éloignés dans un réservoir à partir duquel l'eau peut être distribuée par gravité ;*
- *La construction des barrages et des structures de transfert inter-bassin afin d'accroître le stockage et la qualité de l'eau ;*
- *La régulation des flux en aval afin d'éviter les inondations et améliorer les opérations de pompage ;*
- *La sensibilisation afin d'encourager une meilleure gestion, la conservation et la sauvegarde des ressources en eau douce ;*
- *L'amélioration des connaissances hydrologiques concernant les sources d'eau douce de l'Afrique, y compris une meilleure compréhension du cycle de l'eau et de la nécessité de mettre au point et d'améliorer les moyens techniques et la capacité scientifique à évaluer les ressources en eau ;*
- *La mise au point de nouveaux mécanismes et de structures de gestion conjointe afin de renforcer une coopération plus large en matière d'utilisation équitable des ressources en eau douce transfrontières et interrégionales ;*
- *La mise en place d'un cadre institutionnel de gestion de l'eau aux niveaux local, national, inter-état, et régional ; par exemple, la formation des associations d'agriculteurs et d'utilisateurs de l'eau.*

3.3 Recommandations pour décision par le sommet extraordinaire

Comme indiqué plus haut, les défis auxquels sont confrontés les secteurs africains de l'agriculture et de l'eau sont immenses. La région ne peut t pas à elle seule les relever tous. Des stratégies circonstanciées et résolues fondées sur une volonté politique et financière collective seront nécessaires pour apporter les changements tant souhaités dans ces secteurs. Ces stratégies, qui devraient largement reposer sur les ressources propres de l'Afrique pour leur mise en œuvre à long terme, devraient être mises en place de toute urgence. Une fois mises au point et appliquées collectivement, elles permettront au continent d'en finir avec ses difficultés actuelles à plus ou moins long terme. C'est pourquoi il est recommandé au Sommet de :

RECOMMANDATIONS

1. Approuver la création d'un Fonds pour le développement de l'agriculture en Afrique, qui pourrait être abrité par la Banque africaine de développement, mais administré par un organe approprié sous l'égide de l'Union africaine ;
2. Adopter la Vision africaine de l'Eau 2025 et le Fonds de facilitation pour l'Eau en Afrique pour un développement global intégré des secteurs de l'eau et de l'agriculture ;
3. Convenir des cultures et animaux qui pourraient constituer les produits de base stratégiques pour le continent et s'engager à leur promotion, au développement des secteurs connexes et des infrastructures rurales connexes ;
4. Décider de consacrer les ressources du Fonds pour le développement de l'agriculture en Afrique à la promotion de ces produits de base et à la création d'un marché agricole commun pour le continent ;
5. Décider d'élaborer une politique africaine commune cohérente sur les formes d'aide publique (subvention) au secteur agricole, en accordant une attention toute particulière aux petites exploitations ;
6. Décider de mettre au point un cadre de coopération pour la gestion et l'utilisation commune de l'eau, particulièrement les ressources hydriques transfrontalières ; ce cadre guidera les Etats membres dans l'élaboration d'accords régionaux et sous-régionaux de gestion et mise en valeur commune de l'eau ;
7. Convenir de créer un cadre politique commun et cohérent de coopération secteur public – secteur privé qui permettra d'attirer plus de capitaux privés dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture ;
8. Approuver la création de Centres africains d'excellence pour le développement de l'agriculture et la mise en valeur de l'eau et à cet égard, exhorter tous les Etats membres à engager des ressources additionnelles dans la recherche agricole pour renforcer leur capacité dans le domaine des sciences de l'agriculture, coordonner la recherche agricole, mettre au point des technologies, des politiques et créer des marchés en faveur des pauvres et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles ;
9. Décider d'élaborer une politique commune cohérente qui tienne compte des préoccupations des femmes en faveur d'une agriculture viable et d'une utilisation et d'une gestion judicieuses des terres en Afrique ;

10. **Créer des centres de production d'engrais et d'autres intrants agricoles pour soutenir l'accroissement de la production ;**
11. **Dans le cadre des comités techniques spécialisés prévus dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, reconnaître le Comité des Ministres de l'Agriculture et le Conseil des Ministres africains de l'Eau (AMCOW) comme organes permanents de l'Union africaine ; explorer également la possibilité d'établir un comité technique en vue de faciliter l'application des décisions relatives à l'eau et à l'agriculture ;**
12. **Autoriser la Commission de l'Union africaine à prendre des dispositions, y compris la prévision de ressources budgétaires nécessaires à la préparation des instruments politiques évoqués aux points 3-10 ci-dessus et les soumettre à la Conférence de l'Union africaine pour adoption/approbation.**

Références

PGDAA, NEPAD, 3003. Programme global pour le Développement de l'Agriculture africaine, nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique 2003

Libye : Horizon of Economic and Social Development in the African Continent

Donkor, S.M.K., 2003. Les Défis du Développement en matière de Gestion des Ressources en Eau en Afrique. Journal africain de l'Eau, décembre 2003.

Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), Banque Mondiale, Institut des Ressources mondiales. 2000. Ressources mondiales 2002 : Peuples et Ecosystème

CEA, Résultats préliminaires de la Conférence panafricaine sur la Mise en Œuvre et le Partenariat dans le domaine de l'Eau. Décembre 2003

Commission de l'Union africaine, Projet de cadre politique pour la promotion des principaux Produits de base en Afrique ; décembre 2003

Commission de l'Union africaine, Mise en place d'un Mécanisme pour le financement de l'agriculture et de l'eau / assurer la coopération secteur public-privé en Afrique. Décembre 2003

Commission de l'Unité africaine, Mise en place d'un Mécanisme pour la mise en valeur, la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources en eau fraîche de l'Afrique à des fins agricoles.

PNUE, Perspectives pour l'Environnement en Afrique 2002 : Perspectives présente, passée et future.

OUA, Traité instituant la Communauté économique africaine.

FAO/UA, Documents de travail de la Réunion des Ministres africains de l'Agriculture, Maputo, juillet 2003

La Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste ; Horizons du développement socio-économique sur le continent africain, 2003.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AADF	Fonds africain pour le développement de l'agriculture
AMCEN	Conférence des Ministres africains de l'environnement
AMCOW	Conseil des Ministres africains de l'eau
CAADP	Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture en Afrique
COMESA	Marché commun des pays d'Afrique australe et de l'est
DRC	République Démocratique du Congo
ECOWAS	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FARA	Forum sur la recherche agricole en Afrique
IBWT	Transfert inter-bassin de l'eau
IPCC	Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique
IWRM	Gestion intégrée des ressources en eau
MAAP	Programme multinational de productivité agricole
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OAU/UA	Organisation de l'Unité africaine
PANAFCON	Conférence panafricaine de partenariat et de mise en oeuvre
REC/CER	Communauté économique régionale
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SRO	Organisation sous-régionale de recherche
UNECACEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
UNEP/PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNDP/PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

TABLE DES MATIERES

	PAGES
1. Sigles et abréviations	ii
2. Avant-propos	iv
Résumé	1 - 6
Introduction	7 - 10
- Situation du continent en matière de développement socio-économique de l'Afrique	10 -13
- Sommet extraordinaire sur l'agriculture et l'eau	13 - 14
Chapitre 1	AGRICULTURE
1.1	Aperçu général 14 - 19
1.2	Défis du secteur agricole 19 - 20
1.3	Politiques, stratégies et mesures urgentes pour la relance du secteur agricole 21 - 34
Chapitre 2	RESSOURCES EN EAU
2.1	Aperçu général 35 - 38
2.2	Défis du secteur de l'eau en Afrique 38
2.3	Politiques, stratégies et mesures urgentes pour la relance du secteur de l'eau 39 - 43
Chapitre 3	OPTIONS POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS
3.1	L'eau en tant que ressource pour la production agricole 44 - 45
3.2	Mesures politiques et stratégies pour l'utilisation des ressources en eau dans l'agriculture 46 - 47
3.3	Recommandations pour décisions Par le Sommet extraordinaire 47 - 49
Références	50

AVANT-PROPOS

RESUME

Le Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja) de juin 1991 reconnaît l'importance des secteurs de l'agriculture et de l'eau pour un développement économique et social durable en Afrique. Le Traité préconise en conséquence une coopération entre Etats membres pour la production d'intrants agricoles, la mise en valeur de bassins fluviaux et lacustres, l'exploitation et la protection des ressources marines et halieutiques, la protection des plantes et des animaux, l'harmonisation des politiques et stratégies de développement agricole et l'harmonisation des politiques en matière de sécurité alimentaire. Dans la mise en œuvre des stratégies énoncées dans le Traité d'Abuja, un grand nombre de Communautés économiques régionales (CER) ont réalisé des progrès significatifs dans ces domaines de coopération. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour tirer le continent de sa situation actuelle de pauvreté - surtout dans les zones rurales - et de faible niveau de développement.

En tant que seul continent où la pauvreté et le sous-développement devraient augmenter au vingt-et-unième siècle, l'Afrique doit enregistrer un taux de croissance économique de 7 % par an pour réaliser les objectifs de développement du millénaire. Des problèmes comme la détérioration des termes de l'échange, la perte de parts du marché mondial, des politiques économiques inadéquates, le caractère rudimentaire de l'infrastructure rurale, l'absence de marchés régionaux communs forts pour les produits agricoles locaux, la modicité des investissements publics et privés dans la recherche agricole et le développement agricole en général, le faible niveau des compétences, le faible investissement dans la mise en valeur et l'exploitation des ressources en eau, la tendance à exporter des matières premières à la place de produits auxquels une valeur aurait été ajoutée, des investissements insuffisants dans les secteurs public et privé en particulier dans l'agriculture, l'eau, la pêche et les forêts, une faible utilisation de l'eau pour l'irrigation et la grande dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure font partie des nombreux facteurs qui expliquent la perte par l'Afrique d'un revenu potentiel d'environ 68 milliards de dollars EU par an.

En juillet 2001, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté à Lusaka (Zambie) le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

comme programme continental intégré de développement pour le vingt-et-unième siècle. Ce programme est une initiative audacieuse visant à remédier à la perte des acquis économiques sociaux, environnementaux et de développement. Par ailleurs, un Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique et un plan d'action pour l'environnement ont été élaborés et adoptés par la deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue en juillet 2003 à Maputo (Mozambique) afin de mettre en œuvre les dispositions du NEPAD relatives à l'agriculture, aux ressources naturelles et à l'environnement. L'adoption de ces programmes sectoriels, peu de temps après l'adoption du NEPAD en 2000, démontre l'importance que les Chefs d'Etat et de gouvernement africains accordent à la question de l'agriculture et de l'eau. L'élaboration et l'adoption du NEPAD par les dirigeants du continent s'imposaient face aux sombres perspectives économiques du continent.

Avec la création récente du Conseil des Ministres africains de l'eau (AMCOW), de son Secrétariat et de son Comité consultatif technique, une plus grande attention sera accordée à la mise en valeur des ressources en eau. La décision des Etats membres de l'Union africaine de tenir un Sommet extraordinaire sur les deux secteurs en février 2004 pour jeter les bases d'une politique plus dynamique est une autre preuve de l'engagement de l'Afrique à la mise en valeur des ressources en eau et au développement de l'agriculture.

Bien que la situation agricole soit plutôt sinistre, le continent a enregistré d'importants progrès au nombre desquels on peut citer la mise au point de NERICA et les efforts des chercheurs africains visant à coordonner et focaliser leurs activités de recherche. Dans le secteur de l'eau, les progrès incluent les efforts encourageants de coopération entre pays pour une gestion intégrée des ressources en eau (IWRM) tels que le Protocole de la SADC sur les systèmes de cours d'eau partagée, les initiatives des bassins du Nil, du Niger et du Lac Tchad, le Projet de bassins versants du Lesotho (entre le Lesotho et l'Afrique du Sud) et le Projet de Bassin du Komati (entre l'Afrique du Sud et le Swaziland). Ces projets d'exploitation conjointe doivent être encouragés et considérés comme la norme pour l'exploitation et l'utilisation de ressources en eau.

Le secteur agricole de l'Afrique est confronté à de nombreux défis, notamment :

- La création d'un environnement propice pour attirer vers lui les investissements du secteur privé ;
- La traduction en réalité de l'engagement antérieur des gouvernements à consacrer 10 % de leur budget aux programmes agricoles ;
- L'encouragement et l'obtention d'investissements provenant de l'étranger ;
- La réduction de la perception du risque que présentent les investissements en Afrique ;
- La mobilisation du potentiel des populations africaines ;
- La traduction des programmes et plans de développement sectoriel en mesures concrètes financées par les ressources propres du continent ;
- Un plus grand accès aux services financiers et aux marchés pour les communautés rurales ;
- L'identification de produits de base clés /très importants et la concentration des efforts de développement sur ces produits de base en vue d'accélérer la réalisation de l'autosuffisance alimentaire ;
- La nécessité de veiller à ajouter de la valeur aux produits agricoles afin d'en accroître la valeur à l'exportation ;
- La nécessité de reconnaître et d'exploiter les avantages comparatifs et complémentaires des différents pays dans la production agricole et le développement agro-industriels ;
- Le développement de l'infrastructure rurale afin de promouvoir l'émergence de marchés locaux viables et de faciliter l'investissement de vivres produits localement à travers le continent ;
- La désignation de centres d'excellence et le soutien à ces centres afin d'améliorer la recherche et le développement dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau ;
- L'adoption de politiques et de stratégies cohérentes en vue d'un accès équitable par les hommes et les femmes, à la formation, aux terres, aux ressources naturelles, au crédit, au programme de développement et aux structures de coopération et à l'utilisation des ressources naturelles.

De même, le secteur de l'eau est confronté à de nombreux défis et doit notamment :

- Garantir un financement adéquat et durable des investissements dans le secteur :

- Assurer un engagement interne adéquat à la mobilisation de fonds en faveur de ce secteur ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour une gestion des ressources en eau ;
- Assurer un approvisionnement en eau et un système d'assainissement adéquats surtout pour les populations rurales ;
- Accorder suffisamment d'attention à l'exploitation de l'eau (y compris la collecte de l'eau de pluie), la conservation et l'utilisation de l'eau ;
- Faire face aux défis liés à l'impact des changements climatiques ;
- Mobiliser suffisamment de volonté politique et financière pour permettre une gestion, un développement et une utilisation conjoints et/ou harmonieux des nombreux bassins hydrographiques transfrontières ;
- Assurer une diffusion adéquate de l'information sur l'importance de l'eau pour une gestion efficace des importants organes chargés des questions de l'eau ;
- Assurer un partenariat entre le secteur public et privé et associer la société civile à la gestion de l'eau ;
- Garantir l'application des lois existantes sur l'eau
- S'assurer que les femmes jouent un rôle de premier plan dans l'approvisionnement en eau, la gestion et la conservation de l'eau.

C'est pour étudier de façon adéquate les nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux que le dirigeant de la Grande Jamahiriya arabe libyenne, le Colonel Muammar Khaddafi, a proposé la tenue d'un Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur ces questions au cours de la deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union en juillet 2003 à Maputo (Mozambique). Le président de l'Union africaine, S.E. le Président Joaquim Chissano et le Président de la Commission, le Professeur Alpha Oumar Konaré ont par la suite eu des consultations avec les Etats membres. Ces consultations ont amené les Etats membres à accepter d'axer le Sommet extraordinaire sur l'agriculture et l'eau ; ainsi, on reconnaissait non seulement l'importance des deux secteurs comme moteurs du développement économique et social mais également leur potentiel de catalyseur du développement d'autres secteurs connexes comme le secteur économique, le secteur social et l'environnement.

Dans le contexte global de la mise en œuvre accélérée du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique pour assurer

l'autosuffisance et la sécurité alimentaires, le Sommet extraordinaire aura comme principaux objectifs de :

- Focaliser l'attention des dirigeants politiques sur des dispositions financières concrètes en faveur de l'investissement en particulier dans le secteur agricole ;
- Prendre des dispositions concrètes pour un développement accéléré des travaux de recherche et la commercialisation des produits de base stratégiques ;
- Mobiliser la volonté et l'engagement politique en vue de recueillir, conserver et gérer les ressources en eau dans le secteur agricole en Afrique ;
- Renforcer l'engagement à attirer les ressources financières et humaines du secteur privé africain en faveur des secteurs de l'agriculture et de l'eau ;
- Prendre des dispositions concrètes pour un soutien de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 par le Fonds de facilitation pour l'eau en Afrique ;
- Convenir d'un cadre politique pour la gestion partagée de l'eau en vue du développement de l'agriculture et d'autres secteurs connexes ;
- Prévoir des arrangements institutionnels à l'intention des ministères de l'agriculture et de l'eau afin qu'ils jouent adéquatement leur rôle dans la gestion de ces secteurs au plan continental ;
- Prévoir un mécanisme de promotion de la recherche agricole et du savoir-faire traditionnel.

Il est proposé qu'à l'issue du Sommet, les stratégies et politiques ci-après soient adoptées collectivement et individuellement par les Etats membres aux niveaux régional et sous-régional :

1. Développement et promotion des produits de base stratégiques en Afrique ;
2. Création d'un mécanisme pour financer le développement de l'agriculture en Afrique ;
3. Promotion du développement de l'infrastructure rurale, transformation des produits agricoles pour leur ajouter de la valeur et échanges intra-régionaux des produits agricoles ;
4. Création de zones de libre échange pour les produits agricoles ;
5. Production accrue d'intrants agricoles à l'échelle continentale ;

6. Arrangements en vue d'un développement accéléré de la recherche, la technologie et la commercialisation des produits de base stratégiques ;
7. Promotion d'une agriculture, d'une utilisation durable des terres ;
8. Mobilisation d'une volonté et d'un engagement politiques suffisants pour l'exploitation, la conservation et la gestion partagée des ressources en eau de l'Afrique ;
9. Intensification des efforts en vue de la mise en valeur des ressources en eau et, le cas échéant, l'édification d'aménagements pour la conservation de l'eau tels que les ponts et les projets inter-bassins de transfert de l'eau.

Pour donner effet aux stratégies ci-dessus énumérés, on espère que la session extraordinaire du Sommet décidera expressément de :

- i) Créer un Fonds africain pour le développement de l'agriculture ;
- ii) Adopter la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 et le Fonds africain de facilitation pour l'eau ;
- iii) Approuver la création de centres d'excellence pour la recherche et le développement de l'agriculture et des ressources en eau ;
- iv) Approuver la création d'un cadre politique pour la gestion partagée, la mise en valeur et une utilisation plus rationnelle de l'eau et le transfert de l'eau d'un état à un autre ;
- v) Faire du Conseil des Ministres africains de l'eau (AMCOW) et du Comité des Ministres de l'agriculture les organes permanents de l'Union africaine chargés spécifiquement du développement des secteurs de l'agriculture et de l'eau dans toutes leurs ramifications

INTRODUCTION

Le Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja), signé en juin 1991 à Abuja au Nigeria par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine, prévoit la coopération entre les Etats membres en faveur du développement de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de l'élevage et de la pêche en vue, entre autres, d'assurer la sécurité alimentaire, accroître la production et la productivité, promouvoir la valorisation et protéger les prix des produits africains d'exportation sur le marché international. Pour réaliser ces objectifs, le traité prévoit également la coopération entre les Etats membres en faveur de la production des intrants agricoles, la mise en valeur des bassins hydrographiques, l'exploitation et la conservation des ressources marines et halieutiques, la protection phytosanitaire et animale, l'harmonisation des stratégies et politiques de développement agricole et l'harmonisation des politiques en matière de sécurité alimentaire. Depuis lors, bon nombre de Communautés économiques régionales ont entrepris de mettre en œuvre certaines dispositions du Traité, notamment le COMESA, la CEDEAO, la SADC, particulièrement dans les domaines de l'harmonisation politique et de la coopération dans la mise en valeur des bassins hydrographiques. Cependant beaucoup reste à faire afin de réaliser le potentiel des secteurs de l'agriculture et de l'eau en tant que moteur du développement accéléré en Afrique.

Pour tenter de traduire dans leur intégralité les dispositions du Traité d'Abuja en programmes et mesures exécutables en vue de réaliser les objectifs de développement souhaités et définis dans le Traité, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine ont adopté de nombreux instruments politiques dont l'un des plus importants est le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). En tant que programme intégré de développement socio-économique, le NEPAD est une manifestation de la volonté politique renouvelée des dirigeants politiques du continent d'assurer le développement durable du continent à travers des actions stratégiques, y compris des actions dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau, qui mettent l'accent sur l'appropriation du processus de développement par l'Afrique et le partenariat entre les pays du continent et avec les partenaires extérieurs. Le NEPAD reconnaît que le développement de l'agriculture et la mise en valeur des ressources en eau sont des conditions sine qua non du développement durable en Afrique. C'est dans ce contexte que le Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture africaine (CAADP) a été conçu. Ce programme appelle des investissements prioritaires dans quatre domaines principaux (Piliers) pour le développement de l'agriculture en Afrique. Il s'agit notamment : 1) de la gestion des

terres et de l'eau, 2) des infrastructures rurales et des capacités commerciales pour un meilleur accès au marché, 3) de l'augmentation des ressources vivrières et de la réduction de la faim et 4) de la recherche agricole, la diffusion et l'adoption des technologies. De même, le Plan d'Action de l'Initiative sur l'environnement du NEPAD a identifié, parmi les domaines d'intervention et les actions à entreprendre, «la protection et l'utilisation judicieuse des ressources marines, côtières et en eau douce » comme l'un des domaines clés parmi plusieurs autres qui devraient retenir l'attention. Ces actions recommandées par le CAADP et le Plan d'Action de l'Initiative sur l'environnement reflètent des domaines prioritaires d'intervention identifiés dans le Traité d'Abuja et dont la mise en oeuvre devrait bénéficier d'une attention particulière afin de permettre au continent de réaliser le potentiel des secteurs de l'agriculture et de l'eau considérés comme moteur du développement.

En reconnaissance de l'importance du secteur de l'eau et de l'agriculture, la Conférence de Ministres africains de l'Environnement (CMAE) et la Conférence des Ministres africains chargés de l'Agriculture ont respectivement approuvé le Plan d'Action de l'Initiative environnementale et le Programme global de Développement de l'Agriculture africaine du NEPAD et les ont recommandés pour adoption aux organes compétents de l'Union africaine. Cette adoption est intervenue en juillet 2003 à la Deuxième Session ordinaire de la Conférence de l'Union.

L'engagement en faveur du développement du secteur agricole a été inscrit dans la Déclaration adoptée par la réunion des Ministres en charge de l'agriculture à Maputo. La déclaration a été entérinée par la Troisième Réunion du Conseil exécutif de l'Union à Maputo. Elle appelle à la relance d'un secteur agricole élargi, grâce au renforcement des capacités humaines et l'amélioration des infrastructures commerciales et de production, ainsi que la gestion des sols et des autres ressources naturelles. Elle appelle également à la mise en oeuvre d'urgence du CAADP à tous les niveaux, et à cette fin, invite les gouvernements à allouer 10% de leurs ressources budgétaires nationales à sa réalisation dans un délai de cinq ans. En outre, la déclaration exhorte les ministres et leur gouvernement à impliquer toutes les parties prenantes, particulièrement la société civile, les femmes, les jeunes et le secteur privé dans le développement de l'agriculture, les systèmes régionaux de réserves alimentaires constitués à partir de la production de l'Afrique ; les mécanismes régionaux d'investissement dans le secteur agricole et les subventions à l'agriculture. La déclaration a également donné mandat à l'Union africaine et au Secrétariat du NEPAD, de définir avec l'appui des partenaires le cinquième Pilier sur l'élevage, les ressources halieutiques et les ressources forestières.

Le Conseil des Ministres africains chargés de l'Eau (AMCOW) s'est engagé, lors de sa Conférence panafricaine de mise en oeuvre et de Partenariat (PANAFCOM) tenue à Addis-Abeba en décembre 2003, à réaliser des programmes et des activités afin d'atteindre les objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement en Afrique, tels que fixés dans les Objectifs de développement du Millénaire. En conséquence, la Conférence a approuvé des initiatives clés concernant l'eau proposées par les Communautés économiques régionales et a lancé plusieurs initiatives, notamment le Mécanisme pour l'Eau en Afrique, et l'Initiative pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement en Zone Rurale, tout en confirmant son engagement à réaliser les Objectifs de développement du Millénaire dans le secteur de l'eau en Afrique et à identifier les principaux défis à relever. Par ailleurs, elle s'est engagée à impliquer la société civile dans la mise en oeuvre des mesures sur l'eau.

Les politiques, programmes et plans susmentionnés ont été adoptés dans un contexte général de difficultés économiques, sociales et écologiques dans la région, auxquelles il faut également faire face. Cependant, compte tenu de la situation actuelle d'instabilité économique et sociale, l'Afrique ne saurait faire face à tous ces problèmes avec la même vigueur et la même détermination. Les ressources financières et humaines du continent ne le lui permettent pas. En conséquence, le continent doit impérativement établir des priorités et identifier les secteurs économiques ayant le plus grand potentiel pour servir de catalyseur aux autres secteurs économiques et sociaux, tout en minimisant l'impact des risques pour l'environnement. C'est dans ce cadre que le développement des secteurs agriculture et eau, en raison de leur impact sur d'autres secteurs économiques peut contribuer de manière significative à inverser la tendance à la baisse dans ces secteurs économiques et permettre ainsi, aussi bien au niveau national qu'au niveau continental, un développement durable intégré et accéléré.

Comme l'affirme clairement le Plan d'action de la FAO sur la femme et le développement, une agriculture et un développement rural équitable, tangible et viable ne sauraient intervenir sans une reconnaissance formelle de l'énorme contribution des femmes rurales à la production agricole et vivrière et de leur rôle crucial dans la détermination et la garantie de la sécurité alimentaire et du bien-être des ménages.

Il faudrait améliorer l'accès à l'eau pour les zones pauvres, améliorer les services de vulgarisation des programmes agricoles pour les petits exploitants agricoles en général et les femmes exploitantes agricoles en particulier. Il convient également d'améliorer l'acquisition de techniques pour la transformation de produits agricoles et d'envisager des programmes de réfection et de remise à niveau des routes. Des programmes spéciaux axés sur la mobilisation de la jeunesse urbaine et de la

jeunesse rurale doivent être institués et promus. La perspective du genre doit être reflétée dans toutes ces activités.

Situation du continent en matière de développement socio-économique

L'avenir socio-économique de l'Afrique reste sombre. Au cours des trois dernières décennies, les indicateurs de développement économique et humain du continent ont décliné. Selon les indicateurs de développement pertinents des Nations unies, la croissance du PIB en Afrique est passée de 5% par an à environ 2% au cours de la période 1973-1994 et le revenu réel par habitant est tombé de 36% en dessous du niveau de 1997 qui était de 525 \$US, pour atteindre 336 \$US. L'Afrique est le seul continent où la pauvreté devrait s'accroître au cours du nouveau millénaire. C'est pourquoi selon les rapports, la croissance économique en Afrique doit augmenter de 7% par an en termes réels afin de stopper cette tendance à la baisse. La croissance économique impressionnante des années 1970 est majoritairement à inscrire à l'actif du secteur agricole qui a employé et continue à fournir un emploi substantiel à la majorité des populations africaines. L'Afrique a perdu son avantage compétitif dans la production agricole et le commerce en raison de nombreux facteurs, certains naturels, d'autres dus à l'action de l'homme. La plupart des facteurs dus à l'action de l'homme sont dus au fait que l'attention requise n'a pas été accordée à la création de marchés locaux compétitifs et que les échanges commerciaux ont été axés sur l'exportation des produits bruts, ce qui favorise le développement des marchés des partenaires commerciaux. Les gouvernements africains ont également abandonné leurs politiques d'octroi de subvention à l'agriculture des années 1970, à cause des programmes d'ajustement structurel imposés par la Banque mondiale dans les années 1980, ce qui a rendu les intrants agricoles essentiels tels que les engrais, les pesticides et les outils inaccessibles pour les petits producteurs qui constituent la majorité des agriculteurs. Etant donné qu'aucune valeur n'est ajoutée aux produits agricoles en les transformant, leurs prix sont dictés par les partenaires commerciaux étrangers. Pour que la production agricole du continent augmente, des ressources financières d'un niveau adéquat doivent être accordées à la recherche et au développement ainsi qu'à la mise en valeur et à la gestion de l'eau et à l'irrigation. Malheureusement, les gouvernements africains n'accordent pas suffisamment d'attention à ces domaines, ce qui explique la baisse de la production et de la productivité du secteur agricole. Cette situation qui est aggravée par la dépendance accrue du continent vis-à-vis de l'aide extérieure pour son développement et d'autres facteurs qui pourraient être intangibles a contribué à perpétuer la pauvreté des populations agricoles avec des répercussions pernicieuses sur les économies des nations africaines en général, et particulièrement celles des pays au sud du Sahara.

Le progrès économique de l'Afrique est entravé par des catastrophes naturelles et les pandémies telles que la sécheresse et le VIH/Sida qui sont lourdement préjudiciables aux secteurs productifs des économies des nations, particulièrement en termes de ressources humaines. La baisse de productivité des terres et la faiblesse des marchés pour les produits agricoles des régions poussent de nombreux jeunes dynamiques du continent vers les zones urbaines, à la recherche d'autres opportunités d'emploi. Cette situation crée une pression énorme sur les services publics en raison de la croissance rapide des villes dépassant largement la capacité des conseils municipaux à fournir des services publics conséquents à la population sans cesse croissante des agglomérations urbaines. Le secteur agricole étant le plus grand pourvoyeur d'emplois du continent, son développement permettrait d'endiguer et en fin de compte d'inverser la tendance à l'exode rural et de dégager des ressources financières suffisantes pour le développement des zones urbaines et rurales. Par ailleurs, le relèvement de la production agricole contribuera largement à la sécurité alimentaire et assurera l'autosuffisance alimentaire. L'état nutritionnel de la population s'en trouvera amélioré de manière à accroître les normes nutritionnelles de la population pour une meilleure santé et une plus grande résistance aux maladies débilitantes. Cela permettra de réaliser pleinement le potentiel des ressources en main d'œuvre du continent en faveur du développement durable.

A l'évidence, l'Afrique dispose d'importantes ressources minières. Cependant, le continent ne pourra pas pleinement réaliser le potentiel de ces ressources, à moins qu'il ne développe son secteur énergétique pour le traitement industriel. La mise en valeur, la gestion et l'utilisation judicieuses des ressources en eau permettra de satisfaire les besoins énergétiques du continent. Compte tenu de la répartition inégale de ses ressources en eau, il conviendrait d'entreprendre des projets de coopération novateurs au niveau des sous-régions et entre les pays pour la gestion et l'utilisation communes des ressources, tant pour le progrès industriel que pour la réalisation du potentiel agricole. Une telle collaboration appelle l'engagement politique et la confiance mutuelle pour le transfert de l'eau des pays qui en disposent vers les pays qui en manquent. De même, il conviendrait d'obtenir des financements locaux substantiels, loin des initiatives de développement tributaires des prêts extérieurs. La gestion des ressources en eau renforcera la bonne gestion de l'eau et favorisera l'irrigation artisanale pour le développement rural.

La situation économique d'ensemble de l'Afrique fait ressortir un faible développement industriel, ce qui fait qu'une très faible valeur est ajoutée aux produits agricoles et ressources naturelles en les transformant sur le continent. Le résultat en est que la compétitivité de l'Afrique dans le commerce international est compromise. Les défis du progrès industriel sont si nombreux que le continent pourrait avoir de la

peine à définir ses priorités en matière de développement. C'est à ce niveau que le développement de l'agriculture et du secteur de l'eau pourrait faire la différence, en raison de la nécessité de développer parallèlement des secteurs industriels horizontalement liés, tels que ceux de la production des intrants et des équipements agricoles et de la transformation des produits. De plus, le développement des secteurs de l'agriculture et de l'eau implique le développement parallèle des principales infrastructures de communication pour l'accès au marché et le développement rural. La nécessité de ces développements parallèles encouragera les investissements privés du fait des retombées potentielles. Le développement des secteurs de l'agriculture, de l'eau et des secteurs industriels connexes contribuera également au développement des autres secteurs industriels et à l'inversement de la tendance à la désindustrialisation.

La mise en valeur des ressources humaines à travers l'éducation et la formation constitue la base d'un progrès social et d'un développement économique durable. Cependant, la capacité de l'Afrique à assurer la simple éducation primaire et secondaire de ses enfants est très faible en raison, entre autres, de l'incapacité des ruraux à payer le coût de l'éducation de leurs enfants. Cette incapacité est largement due au quasi-échec du secteur agricole qui au cours des 30 dernières années s'est caractérisé par un scénario de rendement par habitant et par hectare en baisse. D'où la baisse des revenus des agriculteurs, aggravée par la chute du pouvoir d'achat résultant de l'inflation et de la dépréciation de la monnaie locale par rapport aux devises étrangères. La difficulté à nourrir et à vêtir les personnes à charge toujours plus nombreuses empêche les agriculteurs de payer les frais de scolarité élevés pour leurs enfants. Le développement socioéconomique est donc entravé par l'incapacité des populations rurales dont la majorité travaille dans l'agriculture. En conséquence, l'agriculture et la mise en valeur des ressources suscitent beaucoup d'espoir et pourraient mettre à la portée des agriculteurs ruraux les revenus dont ils ont tant besoin, et contribuer de ce fait à retourner la situation de faiblesse des ressources humaines.

Selon les estimations, plus de 300 millions de personnes vivant dans les zones rurales en Afrique n'ont pas accès à un approvisionnement fiable en eau potable et à des services d'assainissement. La situation est tout aussi inquiétante dans les nouvelles agglomérations urbaines. Il s'agit là d'un défi majeur qui interpelle les décideurs politiques africains, notamment dans le cadre de la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire, particulièrement celui consistant à réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2015. Un accès permanent à l'eau potable et à l'assainissement est un impératif du développement humain, en raison de son impact positif sur la santé et le bien-être. Même si les ressources en eau de l'Afrique sont très inégalement réparties, le

continent dispose de suffisamment d'eau pour faire face à ses besoins de développement. Ce qu'il faut, c'est un engagement en faveur de la gestion commune et de l'utilisation équitable, au niveau politique le plus élevé. Les avantages d'une telle gestion et de l'utilisation commune des ressources en eau du continent vont bien au-delà de l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement et pourraient en plus contribuer à libérer le potentiel des ressources en faveur du développement de l'agriculture, l'exploitation de l'énergie et le progrès industriel.

Le commerce intra-régional en Afrique est peut-être le plus faible du monde. Pourtant, l'Afrique produit la plupart des biens qu'elle importe d'ailleurs. C'est le cas des produits alimentaires, du carburant et des vêtements. Les pays du continent doivent multiplier les échanges entre eux. Bien qu'il existe de nombreux produits pouvant être échangé entre les pays du continent, c'est le développement du commerce des produits agricoles qui promet d'entraîner les avantages les plus immédiats pour la majorité, du point de vue des revenus et un flux alimentaire accru. Cependant, ce n'est pas tous les produits vivriers qui pourraient être mis en valeur pour les échanges régionaux. Certains vivres sont plus largement consommés et cultivés que d'autres. Les produits de base qui pourraient être considérés comme stratégiques pour la sécurité alimentaire et l'autosuffisance alimentaire doivent être améliorés afin de contribuer à repousser les frontières commerciales du continent et permettre d'économiser des devises grâce à la substitution des produits locaux à des produits auparavant importés ; ainsi des devises seraient débloquées pour le développement d'autres secteurs économiques. Le développement du marché agricole local contribuera à l'amélioration des infrastructures connexes telles que les réseaux de transport et de communication.

Le Sommet extraordinaire sur l'agriculture et l'eau

La proposition de tenir un Sommet extraordinaire de l'Union africaine a été faite au cours du Sommet de Maputo en juillet 2003 par le Guide de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, le Colonel Kadhafi, qui a également offert d'abriter le Sommet. Après les consultations qui s'en sont suivies entre le Président de l'Union africaine, S.E. Joaquim Chissano, président de la République du Mozambique et le Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. Alpha Omar Konaré, il a été convenu que le Sommet extraordinaire se tiende et porte essentiellement sur les secteurs de l'eau et de l'agriculture, tout en soulignant l'importance stratégique des secteurs de l'agriculture et de l'eau pour l'amélioration de la carte du développement socioéconomique de l'Afrique.

Le Sommet devra se concentrer sur la nécessité pour l'Afrique de prendre des dispositions financières concrètes et d'investir dans le développement des deux secteurs, compte tenu de leur rôle crucial dans le développement socioéconomique du continent. En conséquence, il aura pour objectif de provoquer la réalisation rapide de projets déterminants du NEPAD, en particulier le CAADP, en entreprenant des actions immédiates concrètes, appuyés par les propres ressources financières et humaines de l'Afrique, afin de s'attaquer à une série de défis essentiels dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau et stimuler ainsi le développement accéléré et intégré pour une meilleure sécurité alimentaire et pour la réduction de la pauvreté rurale. Ainsi, les objectifs du Sommet extraordinaire sont :

-
- *Amener les dirigeants politiques africains à prendre des dispositions financières concrètes en faveur de l'investissement en particulier dans le secteur de l'agriculture ;*
 - *Prendre des dispositions concrètes en vue d'accélérer le développement, la recherche et la commercialisation des produits agricoles stratégiques.*
 - *Susciter la volonté et l'engagement politiques pour l'exploitation, la conservation et la gestion des ressources en eau de l'Afrique à des fins agricoles.*
 - *S'assurer l'engagement à attirer les ressources financières et humaines du secteur privé africain vers les secteurs de l'agriculture et de l'eau.*
 - *Prendre des dispositions concrètes afin de soutenir le Mécanisme pour l'Eau en Afrique de la Vision africaine de l'Eau 2025.*
 - *Convenir d'un cadre politique pour la gestion commune de l'eau en faveur du développement de l'agriculture et d'autres secteurs connexes ;*
 - *Prendre des dispositions institutionnelles afin de permettre aux ministres chargés de l'eau et de l'agriculture de jouer convenablement le rôle qui leur revient dans la gestion des secteurs concernés au niveau du continent.*
 - *Mettre en place un mécanisme de promotion de la recherche agricole et du savoir traditionnel.*
-

Le présent document identifie les problèmes et défis des secteurs de l'agriculture et de l'eau. Il propose par ailleurs le cadre politique dans lequel les mesures concrètes peuvent être prises afin d'inciter l'Afrique à aller vers de nouveaux horizons, à développer les secteurs de l'agriculture et de l'eau et à promouvoir l'intégration régionale, tel qu'envisagé dans le Traité d'Abuja. En guise de conclusion, des décisions et mesures politiques sont recommandées pour adoption par les chefs d'Etat et de gouvernement.

CHAPITRE I

AGRICULTURE

1.1 Aperçu général

Plus de 80% de la population africaine vit dans les zones rurales et dépend de l'agriculture et des ressources naturelles en eau disponibles. L'agriculture qui emploie plus de 60% de la population du continent et constitue la source d'environ 40% des rentrées de devises pour la plupart des pays africains, contribue de manière déterminante au PIB et est par conséquent l'une des plus importantes locomotives du développement économique et du progrès social en Afrique. De plus, 75% des pauvres en Afrique travaillent et vivent en zone rurale où l'agriculture est le principal pourvoyeur d'emploi. La pauvreté rurale est causée, entre autres, par i) l'accès inadéquat et inégal aux terres et à l'eau, ii) le mauvais équipement, la capitalisation, du fait de l'insuffisance ou l'absence de financement, iii) les infrastructures de transport et de communication inadéquates ayant pour conséquence la faiblesse du marché, iv) la concentration dans les zones urbaines des dépenses publiques pour les infrastructures et les services sociaux.

Le secteur agricole a connu beaucoup de déboires depuis l'indépendance de l'Afrique. Parmi les causes de ces difficultés, on peut citer la modicité des investissements privés et publics ; la dégradation des terres touchant environ 65% des terres agricoles depuis 1950; les sécheresses fréquentes et la distribution inégale des ressources en eau – un élément vital pour le développement du secteur. La productivité et la production par habitant n'ont cessé de décliner depuis 30 ans, et la production des cultures vivrières telles que le riz, le blé, le maïs, le sorgho et le manioc, que la majorité de la population du continent consomme doit être accrue grâce à des méthodes innovatrices de coopération impliquant les secteurs public, privé et les communautés du continent.

A titre d'exemple, l'utilisation de l'eau pourrait permettre d'inverser la tendance actuelle. En effet, 60% de la production vivrière de l'Afrique provient de l'agriculture non irriguée alors que 7% seulement des terres arables (soit 3,7% en Afrique subsaharienne et 40% en Afrique du Nord) sont irriguées.

En Afrique, on cultive un grand nombre de ressources vivrières tant pour la consommation locale que pour l'exportation. Malgré l'existence de terres arables en quantité suffisante, l'Afrique continue à souffrir de la faim en raison, entre autres, des

politiques médiocres, du faible niveau de développement et d'adoption ou d'adaptation des technologies, du financement insuffisant de la recherche et du développement et de la domination des petites unités de production qui, dans bon nombre de cas, sont incapables de satisfaire les besoins des propriétaires eux-mêmes. L'Afrique est le seul continent du monde où, selon la FAO, la production vivrière baisse depuis 30 à 40 ans. Ce qui ajouté à la pauvreté croissante, démontré par l'exode des jeunes des campagnes vers les villes, du fait notamment des incertitudes du secteur agricole a entraîné la chute de la production et de la productivité par habitant dans le secteur.

En plus, l'activité agricole en Afrique est caractérisée par la faible utilisation d'intrants et par conséquent, un faible rendement des terres et des cultures. La fragmentation, le faible financement et la mauvaise coordination des activités de recherche et de développement pour les iries et mal coordonnées concernant les principales cultures n'ont pas permis l'utilisation efficace des ressources financières et humaines limitées pour la promotion des produits concernés. De même, là où la recherche a été couronnée de succès, un suivi inadéquat de l'exploitation et de la diffusion des résultats de la recherche entraîne la conservation en un seul endroit et donc la non utilisation d'importantes informations pouvant entraîner des transformations positives sur une à grande échelle. Aussi, l'impact potentiellement bénéfique de tels résultats est compromis.

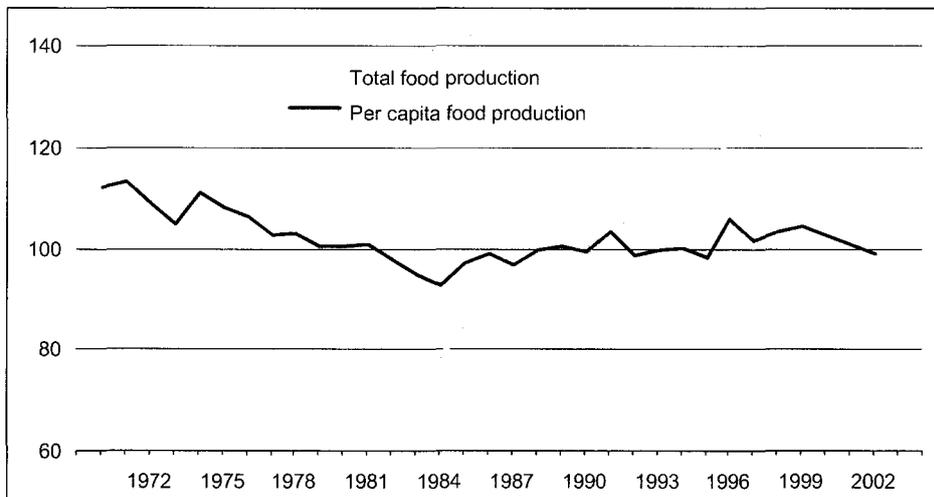
La petite exploitation est caractérisée par le système foncier traditionnel. Un tel système permet une production traditionnelle qui couvre les besoins de la grande majorité des petits exploitants. Ce système montre toutefois ses limites lorsque la famille s'agrandit, ce qui entraîne une nouvelle fragmentation de la petite propriété. Ce système a également un impact négatif sur les perspectives d'investissement commercial à grande échelle en vue de l'accroissement de la production, grâce au progrès de la technologie, des produits de base stratégiques qui peuvent contribuer significativement à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires.

Les gouvernements africains ont toujours eu tendance à s'appuyer fortement sur l'assistance technique et financière étrangère pour la mise en œuvre de leurs projets et programmes de développement. Cette forte dépendance a eu pour principale conséquence de perpétuer la dépendance du continent et de le rendre encore plus pauvre, en dépit de l'existence de ressources naturelles et humaines qualifiées pour faire la différence. Les gouvernements africains n'ont pas fait beaucoup de progrès dans l'octroi des ressources financières suffisantes aux secteurs de l'agriculture et de l'eau. Ils n'ont pas non plus réussi à mobiliser les ressources du secteur privé africain pour le développement agricole. En outre, l'Afrique ne s'est pas départie des idées dépassées du développement basées sur les modèles commerciaux tributaires des

exportations vers les autres continents des matières premières ou des produits semi-finis ; elle n'a pas encore adopté les nouvelles idées qui mettent l'accent sur la commercialisation des produits à valeur ajoutée, c'est-à-dire transformés. Ce type d'échange commercial doit d'abord être développé, et étendu ultérieurement entre les pays africains et le reste du monde. Le déséquilibre des relations commerciales de l'Afrique avec le reste du monde continuera à créer des conditions d'instabilité et d'insécurité sur le continent tant que des mesures concrètes et durables n'auront pas été prises pour le corriger. En conséquence, une approche complémentaire qui englobe de nouvelles idées pour le processus de développement de l'Afrique est nécessaire, afin de trouver de nouvelles orientations pour le renforcement des capacités de production, commerciales et des compétences, particulièrement dans le milieu des affaires.

La baisse de productivité du secteur agricole est également une conséquence directe de l'insuffisance de l'investissement pour l'amélioration des infrastructures, particulièrement des infrastructures rurales, en vue d'un meilleur accès aux marchés, tant pour l'achat des intrants agricoles que pour la vente des produits et la valorisation des produits par la transformation. L'absence de ce dernier élément réduit la rentabilité du secteur en raison de la grande instabilité des prix des produits de base et les conséquences négatives sur la perception des agriculteurs et des investisseurs potentiels quant à l'utilité d'intervenir dans la production. L'utilisation d'intrants agricoles comme les engrais, l'eau pour l'irrigation etc., est la plus faible en Afrique, ce qui contribue à la baisse de la production par habitant, comme l'illustre le diagramme 1 ci-dessous, publié par la FAO.

**Diagramme 1 : Production vivrière totale et par habitant en Afrique
(Indice : 1989-91=100)**



Source: FAOSTAT (?)

La suppression des subventions au secteur agricole est également à l'origine de la faible productivité du secteur au cours des deux dernières décennies. L'agriculture africaine n'a pas pu être compétitive en raison du coût de production relativement élevé et l'absence de protection contre le dumping des produits moins chers et subventionnés, en provenance d'autres parties du monde. Il est largement temps que les décideurs politiques du continent se penchent sur la question. Pour accroître la compétitivité et promouvoir des produits agricoles stratégiques il conviendrait de réintroduire des mesures incitatives telles que les subventions pour les intrants les plus élémentaires comme les engrais et les pesticides. De même, les articles produits localement devraient être protégés des produits étrangers déversés sur le continent à travers l'imposition des taxes à l'importation adéquates pour les produits de la concurrence. Ces stratégies, renforcées par l'amélioration des capacités de production locales permettront d'accroître les revenus du gouvernement.

Pour que le secteur agricole se développe, il faudrait reconnaître et accorder une attention particulière au rôle et à la situation spéciale des femmes en milieu rural, en particulier celles qui travaillent dans ce secteur où l'accès la formation, aux terres, aux ressources naturelles, au crédit, aux programmes de développement et aux structures de coopération peut les aider à accroître leur contribution au développement durable.

Pour inverser la tendance actuelle dans le secteur agricole, il faudrait :

- un engagement politique et financier courageux de la part des gouvernements africains afin d'accroître la productivité, grâce à des politiques appropriées qui assurent l'augmentation des investissements dans le secteur et les liens horizontaux tels que l'eau et les infrastructures.
- Que les gouvernements créent un environnement propice qui puisse attirer et retenir d'avantage l'intérêt et les investissements du secteur privé vers l'agriculture.
- Favoriser le renforcement des capacités de production des petits exploitants. Malgré les engagements pris par le passé d'investir des ressources locales importantes dans le secteur agricole, peu a été fait en vue de traduire ces engagements en actes concrets.

Avec la suppression des subventions agricoles dans la plupart des pays africains sans concevoir d'autres mécanismes d'appui si nécessaires, comme l'encouragement des investissements privés dans le secteur, les pays africains ont lésé ce secteur jadis prioritaire.

1.2 Les défis du secteur agricole

Les défis auxquels sont confrontés les secteurs de l'agriculture et de l'eau en Afrique sont nombreux et sont liés à des facteurs sociaux, économiques et environnementaux.

Problèmes	Défis
Faible allocation de ressources à l'agriculture	1. Traduire dans les faits l'engagement des gouvernements à allouer 10% du budget national 2. Créer un environnement propice pour attirer les investissements locaux et étrangers dans le secteur
Gestion de la mise en valeur des terres et de la dégradation de l'environnement	Adoption d'une politique cohérente en matière de régime foncier et de protection de l'environnement
Absence de subvention pour les engrais, les pesticides et les semences	Adoption d'une politique africaine commune et cohérente des formes d'appui (subvention) au secteur agricole, particulièrement les petites exploitations
Dépendance vis-à-vis de l'agriculture pluviale	Adoption d'une politique et d'une stratégie africaines communes et cohérentes pour la

	promotion de l'irrigation , en mettant l'accent sur l'irrigation traditionnelle et la collecte de l'eau de pluie
Maladies phytosanitaires et épizooties	Accroissement des dotations à la recherche et au développement dans ce domaine, et surveillance des ravageurs des cultures et des épizooties transfrontalières
La recherche en Afrique n'est pas coordonnée. Elle est sous-développée et mal financée	1.Mettre sur pied et reconnaître des centres de recherche d'excellence pour des produits spécifiques 2.assurer le financement suffisant de la recherche et du développement
Accès équitable des hommes et des femmes aux moyens de production	Adoption de politiques et stratégies communes et cohérentes en vue d'un accès équitable, pour les hommes et les femmes, à la formation, à la terre, aux ressources naturelles, au crédit, aux programmes de développement, aux structures de coopération et aux ressources naturelles y compris la propriété foncière.
Identification des produits stratégiques pour la promotion et la valorisation	Adoption du principe des produits agricoles stratégiques et leur valorisation à travers le continent
Traitement secondaire et tertiaire des produits agricoles pour la valorisation	Adoption d'une politique commune et cohérente sur les formes d'appui gouvernemental pour accroître la participation du secteur privé à la valorisation (transformation) des produits agricoles
Insuffisance des infrastructures rurales pour l'accès aux marchés	Engagement des gouvernements à développer les infrastructures rurales pour faciliter l'accès au marché

1.3 POLITIQUE, STRATEGIES ET MESURES URGENTES POUR LA RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE

STRATEGIE 1

Mise en valeur et promotion des produits de base stratégiques en Afrique

ACTION CONCRETE 1

Identifier et adopter (le principe) de la promotion et de l'amélioration des produits agricoles clés sur le continent afin d'atteindre un niveau de sécurité et d'autosuffisance alimentaire acceptable et de réduire les risques et l'incertitude en ce qui concerne les cultures pluviales en s'appuyant notamment sur les méthodes suivantes :

1. la culture de 5,7 millions d'hectares irrigués de blé produit 24 millions de tonnes par an dans la région est du continent.
2. la culture de 1,2 million d'hectares irrigués de riz produit 2,2 millions de tonnes par an dans la région ouest du continent ;
3. la culture de 1,7 million d'hectares irrigués de maïs produit 9,9 millions de tonnes par an dans la région australe du continent.

ACTION CONCRETE 2

Adopter une politique africaine commune cohérente sur les formes d'appui (subvention) que les gouvernements pourraient apporter au secteur agricole, notamment aux petits exploitants.

ACTION CONCRETE 3

Mettre sur pied un organe chargé de superviser l'exécution et la gestion des programmes de production des denrées de base stratégiques pour assurer la sécurité alimentaire et permettre la constitution de réserves de denrées stratégiques sur le continent.

Bien que l'Afrique recèle une grande diversité de cultures vivrières et de rente qui peuvent être mises en valeur pour réaliser l'autosuffisance alimentaire, une augmentation substantielle de la production de seulement quelques-unes de ces cultures peut contribuer à mettre fin aux pénuries alimentaires. Ces cultures qui entrent dans les habitudes alimentaires dans la quasi-totalité des pays du continent constituent la grande masse des importations de produits alimentaires dans les pays africains. L'augmentation de la production des ces cultures vivrières permettra d'économiser des sommes considérables en devises pouvant servir au développement d'autres secteurs économiques. Certaines de ces cultures vivrières et de rente peuvent être exportées et produites dans plusieurs régions d'Afrique. Par conséquent, elles revêtent une importance stratégique qui en fait des produits agricoles stratégiques. Ces produits sont : le blé, le riz, le maïs, le sorgho, le manioc, le coton, le café, la viande et d'autres produits animaux. Leur développement, promotion et transformation permettront le renforcement de l'autosuffisance et contribueront au développement d'autres secteurs économiques tels que le commerce, l'industrie et les infrastructures pour le développement socioéconomique, notamment en milieu rural.

L'Afrique doit adopter des critères de choix de produits agricoles stratégiques qui exigeront des gouvernements qu'ils oeuvrent en synergie pour assurer leur promotion.

Ces critères peuvent être :

-
- *Les espaces utilisés et ceux qui sont susceptibles d'être affectés à la production d'une culture ;*
 - *Le coût annuel en devise des importations du produit ;*
 - *La proportion des populations africaines consommatrices du produit ;*
 - *Le potentiel en termes de volume ou de recettes d'exportation en devise ;*
 - *La possibilité de mettre sur pieds des coentreprises entre pays afin d'étendre la production ;*
 - *La capacité d'attirer des investissements privés durables dans la production ;*
 - *Le potentiel de création d'emplois et de revenus pour les petits exploitants agricoles africains ;*
 - *La capacité à ajouter de la valeur ;*
 - *Le nombre de pays producteurs pour l'exportation ou pour la consommation locale ;*
 - *Les besoins accessibles en moyens de production ;*
 - *Le nombre d'habitants des zones rurales qui peuvent obtenir des emplois et des revenus en vulgarisant la production.*
-

Le choix d'une série de produits stratégiques ne vise nullement à minimiser l'importance des autres aliments du panier de la ménagère africaine. L'an 2004 a été déclaré Année internationale du riz et le NEPAD s'est déjà beaucoup investi pour le riz ; dès lors, son choix comme produit stratégique devant être développé et amélioré à l'avenir serait judicieux de la part des chefs d'Etat et de gouvernement. En conséquence, sa haute importance économique et sa capacité de renforcer les efforts de l'Afrique en faveur de l'autosuffisance alimentaire méritent que le continent porte son attention sur son développement dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP).

La coopération dans l'identification et de développement intégré des produits stratégiques au triple plan continental, régional et sous-régional, ainsi que le développement de certains secteurs clés contribueront de manière significative à la mise en œuvre accélérée du CAADP. Cependant, le développement à l'échelle du continent et la production à valeur ajoutée d'une culture stratégique ne peuvent être durables si parallèlement les produits/secteurs de développement ne sont pas développés. L'augmentation de la production et son développement nécessitent également certaines garanties, notamment en ce qui concerne la participation à long terme du secteur privé. Il s'agit d'un aspect particulièrement important lorsque le promoteur n'est pas citoyen du pays dans lequel il investit. Par conséquent, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée pour la mise en valeur des produits. À cet effet, les États membres de l'Union africaine doivent envisager l'adoption d'un cadre stratégique de promotion des principaux produits agricoles, qui prenne en compte toutes les questions importantes y afférentes, afin d'accroître la production et les recettes d'exportation. Les éventuelles composantes de ce cadre politique devraient être définies dans une stratégie ayant des objectifs, des orientations et des moyens d'action bien définis.

Le développement de secteurs connexes est un préalable au développement durable du secteur agricole. Il s'agit notamment des secteurs ci-après : l'eau, le secteur financier, les infrastructures, la création de marché, le développement des agro-industries, etc. En conséquence, l'approche intégrée à la promotion des principaux produits stratégiques visant à atteindre l'autosuffisance et à accroître les recettes devrait être mise en œuvre par le biais de plusieurs mécanismes politiques.

STRATEGIE 2

Mise en place d'un mécanisme de financement du développement agricole en Afrique

ACTION CONCRETE 1

Création d'un fonds régional de développement agricole qui faciliterait l'exécution d'importants programmes agricoles conjoints notamment pour ce qui est de la mise en valeur des produits de base clés..

Le développement de l'agriculture en Afrique requiert des gouvernements des milieux d'affaires et des organisations de la société civile qu'ils se remettent sans cesse en cause afin d'améliorer leur prestation collective en vue d'une croissance à grande échelle garantissant la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, l'équité, une meilleure gestion de l'environnement, tout ceci étant basé sur une vision de l'Afrique représentée par des nations constituées en réseau en une économie et un marché continental unifié.

Certes, à ce stade initial de la mise en œuvre du NEPAD, l'on a consacré plus d'efforts à sa promotion auprès des partenaires au développement dont on attend davantage d'assistance, de prêts et de compréhension en vue sur les questions relatives à l'accès au marché. A l'évidence, les partenaires au développement n'ont pas consenti des efforts considérables pour donner un contenu significatif au nouveau partenariat économique envisagé et attendu dans le cadre du NEPAD. Les partenaires au développement, notamment les institutions financières bilatérales et multilatérales ainsi que les agences, fonds, programmes et organismes de développement ont été incapables de traduire en termes concrets les bonnes intentions qu'ils ont affichées pour ce qui est de l'augmentation des flux de ressources financières et un accès particulièrement aux marchés agricoles des pays développés, ce qui aurait lancé l'Afrique sur la voie d'une croissance et d'un développement durable.

En dépit de l'existence d'une Banque africaine de développement, le continent manque toujours de fonds pour le développement de son secteur agricole. Il est vrai que plusieurs autres raisons peuvent justifier cette situation, mais l'insuffisance des ressources bancaires « appartenant » aux gouvernements africains est un facteur particulièrement important. En outre, ces ressources étant contrôlées par des intérêts étrangers, il est difficile d'y accéder à cause des conditionnalités d'octroi de prêts et de remboursement. Par ailleurs, il existe des demandes concurrentes pour les ressources de la Banque africaine de développement qui réduisent le plafond qui pourrait être alloué au développement agricole. Compte tenu de son importance pour le

développement socioéconomique du continent, le secteur agricole africain nécessite des ressources financières spéciales détenues et gérées par les pouvoirs publics africains pour s'assurer que l'injection des fonds dans le secteur n'est pas entravée par des facteurs extérieurs. À cet effet, le Fonds africain pour le développement de l'agriculture (AADF) aurait pour objectifs de :

-
- *Développer et améliorer la production et la gestion des ressources et du matériel agricole ;*
 - *Assurer une prise de décision et un financement conjoint à travers une large participation des États membres de l'Union africaine;*
 - *Susciter l'intérêt et l'implication du secteur privé dans le secteur de l'agriculture ;*
 - *Créer un mécanisme d'octroi de crédit à l'exportation pour les produits agricoles jugés prioritaires ;*
 - *Réfléchir sur les questions liées aux services d'appui en cas de dévastation des cultures causée par des phénomènes naturels ;*
 - *Mettre en place un mécanisme d'assurance international, éventuellement avec l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) pour protéger les investissements contre les risques de pertes dues aux guerres, aux troubles sociaux, à l'expropriation et au transfert de devises ;*
 - *Aider les pays non membres à adhérer à l'AMGI ;*
 - *Faciliter les investissements dans les équipements de développement rural ;*
 - *Promouvoir la vulgarisation de la micro finance en milieu rural afin de renforcer la capacité des institutions africaines de micro finance et établir des liens plus solides entre le secteur bancaire et les institutions de micro-finance.*
-

ACTION CONCRETE 2

Elaboration d'un cadre juridique et création de conditions propices aux investissements privés dans l'agriculture et création de zones franches en vue d'investissements par le secteur privé dans les produits de base stratégiques.

ACTION CONCRETE 3

Adoption d'une politique africaine commune et cohérente relative aux formes d'appui (subvention) du gouvernement à la consolidation de la participation du secteur privé à la valorisation (transformation) des produits agricoles.

ACTION CONCRETE 4

Promotion des industries de transformation qui ajoutent de la valeur aux produits dans les régions indiquées sur la base des avantages comparatifs au plan national et implantation d'autres industries connexes requises pour le développement de l'agriculture et la mise en valeur des ressources en eau et leur utilisation. Il s'agit d'industries comme les engrais, les tracteurs et les pompes à eau.

L'une des principales entraves à la participation du secteur privé au développement de l'agriculture est l'absence d'un cadre juridique qui garantisse aux investisseurs la sécurité de leurs fonds et biens. En conséquence, les États membres de l'Union africaine doivent s'engager à créer un cadre juridique national comprenant un protocole, une législation spéciale, une réglementation visant à renforcer et à garantir la sécurité des investissements privés.

Le cadre juridique sur les investissements privés consacrés à l'agriculture aurait pour objectifs de :

-
- **Créer un environnement propice garantissant la protection et la sécurité des biens des investisseurs ;**
 - **Instituer une base juridique pour l'investissement dans l'agriculture**
 - **Faciliter la libre circulation des investisseurs dans le cadre de la production et de la commercialisation des produits agricoles ;**
 - **Etablir un lien entre la politique et la stratégie pour le développement économique de chaque pays ; le cadre juridique en place devrait pouvoir attirer les investissements ;**

- **Faire respecter l'application du cadre juridique établi ;**
 - **Etablir des liens avec d'autres législations nationales spécifiques afin d'assurer l'harmonie essentiellement dans les domaines de la finance, de la fiscalité, des contrats, des investissements, du transport, du crédit, du travail, des sociétés et associations ;**
 - **Etudier la question du régime foncier et de l'accès des petits exploitants à la terre.**
-

Le secteur privé est intéressé par le bénéfice à court ou à moyen terme tandis qu'il revient au secteur public de coordonner tous les efforts visant à assurer un développement économique. Pour réconcilier ces deux extrêmes, on doit clairement définir le type de rapports qui doivent exister entre les deux secteurs. Par conséquent, il incombe au secteur public, c'est-à-dire aux gouvernements respectifs, de mettre en place ce genre de structures afin de créer un contexte favorable au dialogue entre les deux secteurs pour mettre en œuvre les mécanismes visant à renforcer la coopération entre les deux entités.

Les leçons tirées entre autres des programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale et de la libéralisation des économies africaines indiquent que le secteur public ne s'est pas montré apte à promouvoir un véritable développement socio-économique. Par conséquent, l'un des défis pour l'Afrique consiste à mettre en place un cadre propice à un engagement réel du secteur privé et de la société civile en Afrique afin d'inverser la tendance à un développement précaire du continent.

La promotion de la coopération secteur public-secteur privé dans le domaine de l'agriculture doit être fondée sur les principes suivants :

- *S'assurer que le secteur privé est responsable de l'importation et de la distribution des principaux équipements agricoles et que le secteur public en assure la coordination ;*
 - *Encourager la participation du secteur privé dans la recherche et la transformation ;*
 - *Assurer une exploitation conjointe des résultats de la recherche ;*
 - *Garantir au secteur privé de meilleures conditions et un accès plus favorable au crédit ;*
 - **Assurer la coopération secteur public-secteur privé dans la mise en place de l'infrastructure rurale.**
-

STRATEGIE 3

Promotion du commerce intra - régional des produits agricoles

ACTION CONCRETE

Création d'un marché commun des produits agricoles en Afrique.

Les entraves aux échanges commerciaux au sein des pays africains et entre les pays africains constituent certainement les plus sérieux obstacles au développement du continent.

La création d'un marché commun des produits agricoles vise les objectifs suivants :

-
- *Accroître la production alimentaire à travers la promotion des principales ressources vivrières et d'autres produits agricoles ;*
 - *Faciliter/ permettre l'harmonisation par les États africains de leurs politiques et réglementations afin de créer un environnement idéal pour l'essor d'un marché commun agricole ;*
 - *Mettre en place des coopératives commerciales régionales et sous-régionales pour harmoniser la fixation des prix, les achats et la vente dans le cadre du marché commun agricole ;*
 - *Encourager et faciliter les échanges transfrontaliers et améliorer la balance commerciale des pays africains grâce à l'adoption d'opérations permettant l'utilisation des monnaies locales et le troc ;*
 - *Partager entre les pays africains les produits agricoles tirés de leurs ressources naturelles ;*
 - *Mettre un terme au dumping des produits agricoles, notamment ceux en provenance d'autres pays.*
-

La mise en place d'un marché agricole africain doit reposer sur le travail effectué par les communautés économiques régionales en matière d'harmonisation de la fiscalité et d'autres aspects politiques, d'identification des produits stratégiques, de création de marchés régionaux, etc. et s'inspirer de ces acquis et expérience.

En outre, la création et la promotion d'un marché commun agricole nécessiteront le développement d'un réseau routier et d'autres équipements de communication adaptés pour faciliter la circulation des principaux produits entre et à l'intérieur des pays afin d'améliorer l'accès aux marchés, notamment pour les populations rurales et

les petits producteurs. Une fois de plus, on devrait reconnaître et consolider les efforts et les acquis des regroupements économiques régionaux.

À cet effet, il faut soutenir et promouvoir les avantages comparatifs de chaque pays. En effet, tandis que certains pays peuvent disposer d'une capacité de production industrielle d'intrants agricoles, d'autres peuvent jouir d'un avantage comparatif pour la production des matières premières. Prenons l'exemple de la production et de la commercialisation des engrais : certains pays ont d'immenses réserves de phosphate, mais avec une faible capacité de production d'engrais et d'autres produits dérivés de cette ressource naturelle. La même situation pourrait se présenter pour la transformation des produits agricoles en vue de leur ajouter de la valeur ; il est possible de tirer profit, dans le cadre des économies d'échelle, de l'approvisionnement en produits agricoles locaux du marché agricole. Pour ce qui est de l'investissement, certains pays sont dotés d'un potentiel écologique considérable pour un investissement massif dans la production, notamment des cultures stratégiques à travers des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les communautés locales. Le Mali en est un exemple classique avec plus d'un million d'hectares de terres adaptées à la production du riz. Un mécanisme politique favorable à la reconnaissance des avantages comparatifs des États membres encouragerait la mise en place du marché agricole. Parallèlement, il permettrait aux États de mettre en valeur leurs capacités de production respectives. À cette fin, les États devraient adopter des politiques et des réglementations qui n'entravent pas la libre circulation des biens, des services et des personnes conformément aux dispositions du Traité d'Abuja.

L'exploitation des avantages comparatifs des États membres permettrait d'assurer l'équilibre entre l'augmentation des revenus et une sécurité alimentaire soutenue. Elle doit également tenir compte de la nécessité d'arriver à un équilibre entre l'augmentation de la production et la protection de l'environnement.

STRATEGIE 4

Prendre des dispositions concrètes visant à accélérer le développement de la recherche technologique et la commercialisation des produits agricoles stratégiques**ACTION CONCRETE**

Création et/ou renforcement s des centres d'excellence spécialisés dans l'agriculture, les forêts, l'élevage et la pêche

Il est clairement établi que le développement agricole ne peut se réaliser sans la recherche. En conséquence, le renforcement des capacités dans la recherche et la productivité est un préalable pour toute proposition de développement agricole. Il est prouvé les agriculteurs africains sont réceptifs et s'adaptent, le cas échéant, à l'utilisation des technologies appropriées. L'adage erroné selon lequel un grand nombre de résultats de travaux porteurs de recherche se trouvent dans les tiroirs doit être rapidement corrigé. Il est prouvé que certains projets technologiques ne sont pas mis en œuvre parce qu'ils ne sont adaptés ni aux conditions locales techniques, ni à la politique, ni aux conditions du marché.

L'Afrique doit être capable de mettre à profit les connaissances et techniques scientifiques, ainsi que les orientations politiques qui existent dans le domaine de l'agriculture. A cet effet, le continent doit être en mesure de proposer ses propres solutions scientifiques auxquelles les innovations extérieures peuvent être ajoutées, avant d'être testées et adaptées aux techniques et au contexte socioéconomique locaux. Le Sommet doit adopter le chapitre 5 du CAADP et les programmes et projets connexes, tels que le Programme inter-étatique sur la productivité agricole (MAPP), qui permettront de doter les institutions africaines de recherche agricole de ressources et d'autres moyens d'action pour mettre en œuvre les réformes nécessaires à l'amélioration du niveau de vie des petits producteurs et éleveurs à l'échelle continentale.

Le fait que les pays aient en commun les mêmes difficultés et l'insuffisance des budgets nationaux alloués à la recherche agricole font du partenariat dans ce domaine une priorité en matière de coopération inter-africaine. Le Sommet doit, sans équivoque, engager les gouvernements à soutenir les organisations sous-régionales de recherche (SRO) et le FARA à travers des investissements dans les recherches agricoles prioritaires aux échelles sous-régionale et régionale. Les centres d'excellence africains doivent être créés dans le cadre de la politique de développement et de promotion des produits agricoles stratégiques. Ainsi, le Sommet

devrait accélérer la création d'une SRO pour représenter l'Afrique du nord au sein du FARA et renforcer une SRO en Afrique australe.

Des centres d'excellence stratégiques doivent être créés pour permettre l'application des progrès de la science et de la technologie aux problèmes de l'agriculture africaine.

Ces centres devraient avoir pour objectifs de :

-
- *Faire des recommandations à la Commission de l'Union africaine et lui fournir les informations scientifiques les plus récentes qui puissent ajouter de la valeur aux décisions à prendre dans les domaines de l'agriculture, de la gestion et de la mise en valeur de l'eau et des ressources naturelles ;*
 - *Optimiser l'utilisation des ressources humaines et physiques en science et en technologie ;*
 - *Assurer un rôle de coordination afin d'éviter le doublons dans le cadre des efforts de recherche et de développement ;*
 - *Renforcer les capacités agricoles dans les domaines de l'agriculture et de la mise en valeur de l'eau et des ressources humaines ;*
 - *Entreprendre des recherches et mettre au point des technologies appropriées afin de régler les problèmes cruciaux qui se posent dans les domaines de l'agriculture, de l'eau et des ressources naturelles dans plusieurs régions d'Afrique et même à l'échelle du continent ;*
 - *Faciliter les échanges d'informations et le transfert de technologies au sein et entre les sous-régions.*
-

Les progrès récents enregistrés par un certain nombre de centres d'excellence sont louables. Il convient toutefois de souligner qu'ils ne peuvent pas régler les problèmes à l'échelle continentale et ceci ne doit pas nous faire perdre de vue la nécessité pour chaque pays d'avoir des diplômés compétents et en nombre suffisant. Le Sommet devrait en outre reconnaître l'urgence et le caractère logique du renforcement des structures de hautes études universitaires en agronomie. Outre la conservation et l'utilisation judicieuse du savoir local, l'on devrait s'engager à intégrer les techniques scientifiques locales dans l'élaboration de nouvelles solutions avec les populations autochtones.

Les gouvernements doivent s'engager à préserver et à utiliser judicieusement le riche héritage de la biodiversité africaine. A cette fin, des banques géniques doivent

être créées afin de stocker les informations génétiques sur la biodiversité à l'échelle régionale et sous-régionale. Promouvoir la création de banques génétiques, c'est reconnaître que pour beaucoup d'espèces, notamment d'animaux et d'arbres, une gestion judicieuse par les communautés locales est pratiquement le seul moyen de conservation. Les gouvernements doivent s'engager à mettre en œuvre des politiques de conservation exhaustives et pragmatiques.

STRATEGIE 5

Promouvoir la production du bétail et des ressources halieutiques en Afrique

ACTION CONCRETE 1

Aménager des pâturages naturels et créer des centres vétérinaires et d'amélioration génétique dans les zones dotées de structures de recherche sur les aliments du bétail.

ACTION CONCRETE 2

Accroître la production halieutique et améliorer les méthodes techniques et infrastructures de pêche.

La production animale apporte une contribution importante au PIB agricole du continent (plus de 25%). Etant donné que les ressources du continent en bovins, ovins, chameaux représentent respectivement 20 %, 25 % et 78 % des réserves mondiales, elles méritent qu'on accorde à leur mise en valeur l'attention requise. Par ailleurs, la production halieutique fournit une portion importante de la ration quotidienne de protéines des populations africaines ; à ce titre, elle mérite qu'on accorde à sa mise en valeur l'attention requise.

STRATEGIE 6**Promotion d'une agriculture et d'un régime foncier viables.**

ACTION CONCRETE 1

Adoption d'une politique cohérente sur la propriété foncière, la gestion des terres et la conservation de l'environnement.

ACTION CONCRETE 2

Adoption d'une politique et de stratégies communes et cohérentes pour un accès équitable, par les hommes et les femmes, au crédit, aux programmes de développement, aux structures de coopération, à la formation et à l'utilisation des terres et des ressources naturelles y compris la propriété foncière.

La pression démographique sur les terres africaines a entraîné la baisse de la productivité agricole et de la production de bétail à cause du morcellement des terres, de la baisse de la fécondité des sols et de l'épuisement des nappes phréatiques, du surpâturage et du déboisement. Par conséquent, de plus en plus de terres forestières et de zones traditionnelles de pâturage sont rapidement transformées en terres agricoles. En outre, les écosystèmes fragiles tels que les bassins versants, les terres humides, les zones arides et semi-arides sont de plus en plus consacrés aux activités agricoles, ce qui a pour corollaire l'érosion des sols et la dégradation des terres.

Au nombre des facteurs qui aggravent l'utilisation non durable des terres, nous pouvons citer les régimes fonciers inappropriés et notamment un manque d'équité dans l'accès et l'utilisation des ressources foncières par les femmes. Inévitablement, la dégradation de l'environnement a un impact sur les moyens d'existence en milieu rural et sur la charge de travail des femmes (dans les champs, le transport sur le terrain) qui assurent traditionnellement la production alimentaire sur le continent. Il importe par conséquent de mettre en place des politiques et des stratégies répondant à la problématique de l'agriculture durable et des systèmes d'utilisation des terres en Afrique.

Les objectifs de cette politique seraient de :

- **Instituer une approche commune dans l'utilisation durable des ressources naturelles à des fins agricoles et pour l'élevage ;**
 - **Assurer une utilisation et une gestion de l'eau par les hommes et par les femmes de l'eau et des autres ressources pour le développement de l'agriculture en Afrique ;**
 - **Promouvoir la préservation de l'environnement, l'utilisation durable des ressources naturelles dans l'agriculture en Afrique.**
-